

## Domaine Santé

## Filière Soins infirmiers

## Interprofessionnalité 2 / Intégration 4

## 1. Caractéristiques du module

Code : S.SI.371.2602.F.21

Degré d'études :  Bachelor  Master

Année académique : 2023-2024

Année d'études :  1<sup>ère</sup>  2<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>

Crédits ECTS : 5

Type :  Module obligatoire  Module optionnel obligatoire  Module optionnel  
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020.

Catégorie :  Module principal Core course  Module lié au module principal Related course  Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau :  Module de base  Module d'approfondissement  Module avancé

Organisation temporelle :  Module sur 1 semestre  Semestre d'automne  
 Module sur 2 semestres  Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :  Français  Allemand  Anglais

## 2. Prérequis

- Avoir validé le/les modules  Avoir suivi le/les modules  Pas de prérequis  
 Autres : avoir validé 35 crédits ECTS sur les modules théoriques et 10 crédits ECTS sur les modules de formation pratique

## 3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

## Interprofessionnalité (2 ECTS):

Rôles majeurs exercés (adaptés selon CanMEDS, Ottawa 2005)

- Rôle d'expert  Rôle de manager  Rôle d'apprenant et de formateur  
 Rôle de communicateur  Rôle de promoteur de la santé  Rôle de professionnel  
 Rôle de collaborateur

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. [https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents\\_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante\\_fr.pdf](https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf)  
 Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).  
 Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).

Haute école de santé  
Genève

- B1 Elles créent, par leur communication adaptée à la situation et aux destinataires, une relation de confiance professionnelle et partenariale avec les patients/clients., clarifient ensemble les rôles de chacun et s'engagent pour une prise de décision partagées dans les situations périnatales
- B2 Elles contribuent, dans l'équipe intra ou interprofessionnelle, au développement d'une compréhension commune des situations de soins, reconnaissent, de façon précoce, les risques de conflit et aident à leur résolution.
- B3 Elles garantissent une documentation complète et systématique de la démarche de soins en assurant la sécurité des patients/clients et la continuité des soins, tout en respectant les dispositions légales sur la transmission des informations écrites.
- B4 Elles communiquent (oralement et par écrit) de manière adaptée et professionnelle, avec les patients/clients et l'ensemble des intervenants et spécialistes concernés.
- C1 Elles s'engagent et co-construisent, dans le cadre de projets de soins interdisciplinaires et interprofessionnels, à promouvoir et dispenser des soins infirmiers de qualité. Elles veillent au respect des principes éthiques infirmiers et au respect des autres professions de la santé.
- C2 Elles prennent la responsabilité de la coordination des soins. Elles accompagnent, soutiennent et guident, le cas échéant, les autres membres de l'équipe intraprofessionnelle.
- C3 Elles participent à la prise de décision dans les équipes intra- et interprofessionnelles en soutenant le point de vue des patients/clients et en adéquation avec le cadre législatif et l'éthique professionnelle.
- C4 Elles mobilisent leurs compétences professionnelles au service de la mise en œuvre du projet de soins en collaboration avec les différents acteurs du système de santé et les patients/clients.
- D3 Elles utilisent, de manière judicieuse, les technologies, les outils ainsi que les démarches qualité et évaluent, de manière critique, leurs avantages et risques concernant la sécurité des patients/clients, la qualité des soins et la protection des données.
- D4 Elles dirigent leurs collaborateurs en tenant compte des principes en matière de délégation et évaluent de manière continue leur comportement de leader.
- F3 Elles améliorent constamment leur pratique professionnelle par une pratique réflexive et utilisent le savoir expérimental des patients et des collègues comme opportunité d'apprentissage
- G2 Elles représentent leur profession avec compétence et s'impliquent pour son développement et sa reconnaissance. Elles s'engagent pour des soins de qualité dans le système socio-sanitaire. Elles exercent leur profession de manière autonome, compétente et responsable.

### Objectifs généraux du module

Ce module permet aux étudiant-e-s- de :

- Analyser des situations de collaboration interprofessionnelle vécues par des professionnel(le)s de santé, des patients et leurs proches dans un contexte de soins particulier.
- Identifier des stratégies et outils de travail en équipe TeamSteps® pour améliorer la collaboration interprofessionnelle, incluant les patients et leurs proches.
- Partager ses pratiques professionnelles en délimitant les rôles et responsabilités de chacun
- Intégrer dans sa démarche les représentations des publics visés (groupe populationnel, patient, proche aidant.)

### Intégration (3 ECTS) :

**Rôles majeurs exercés** (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins*. Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Rôle d'expert                    | <input type="checkbox"/> Rôle de manager                          | <input checked="" type="checkbox"/> Rôle d'apprenant et de formateur |
| <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de communicateur | <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de promoteur de la santé | <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de professionnel            |
| <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de collaborateur |   |  |

### Compétences principales visées

(Référence : Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale. (2012). *Plan d'études cadre Bachelor 2012 Filière de formation en soins infirmiers*. Delémont : HES-SO.)

B2 : Participer, dans l'équipe intra professionnelle ou interprofessionnelle, au développement d'une compréhension partagée des situations de soins et participer, si nécessaire, à la gestion des conflits.

C2 : Assumer la responsabilité des soins et coordonner, accompagner, soutenir et diriger d'autres membres de l'équipe de soins.

C3 : Participer à la prise de décision au sein des groupes intra professionnels ou interprofessionnels en y défendant l'éthique professionnelle.

C4 : Mettre ses compétences professionnelles à disposition des acteurs et actrices du système de santé, des patient-e-s et de leurs proches.

E1 : S'engager en faveur de la santé et de la qualité de vie et soutenir les intérêts des patient-e-s et de leurs proches.

E2 : Intégrer, dans sa pratique professionnelle, des concepts de promotion de la santé et de prévention de la maladie, pour les individus et les groupes et participer activement à leur mise en œuvre.

E4 : Participer au développement des approches de promotion de la santé et de prévention de la maladie.

F1 : Maintenir et développer ses compétences professionnelles à travers une formation continue et soutenir la formation professionnelle pratique des étudiant-e-s, en s'appuyant sur des données scientifiques et pertinentes.

F2 : Identifier des problématiques, relatives à la pratique des soins, propices à des projets de développement et de recherche et partager sa connaissance des résultats de recherche avec l'équipe.

G1 : Démontrer une attitude respectueuse de l'éthique professionnelle et un engagement envers les patient-e-s, leurs proches et la société.

G3 : Contribuer à la qualité de vie des personnes et de la société.

### Objectifs généraux du module

Ce module permet aux étudiant-e-s- de :

- D'être initiés aux outils de gestion de projets en santé et de les mettre en œuvre dans le cadre d'un travail individuel ou collectif.
- De renforcer des connaissances dans le domaine des politiques de santé, de l'action humanitaire, et de la culture religieuse.
- En s'appuyant sur des savoirs socio-politiques, émancipatoires et expérientiels, les groupes d'étudiants définiront le sujet d'un projet de santé en lien avec les thématiques étudiées dans le module, et utiliseront les outils de gestion de projet pour aboutir à l'écriture d'un projet fictif.
- Les étudiants mobiliseront leur connaissance du réseau pour alimenter la création de leur projet et ainsi lui conférer une emprise dans la réalité.

## 4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

### Interprofessionnalité :

#### Contenus

- Facteurs humains ;
- Outils et stratégies de communication (TeamSTEPPS®)
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé
- Raisonnement clinique ;

#### Formes d'enseignement et d'apprentissage

Deux formules sont proposées (formule 1 uniquement pour SF et SI, la formule 1 a un nombre de places limité)

- Formule 1 :
  - E-learning
  - Lectures préparatoires
  - Shadowing
  - 2 Simulations interprofessionnelles
- Formule 2 :
  - E-learning
  - Ateliers préparatoires
  - 2 Simulations interprofessionnelles, dont une grande échelle (catastrophe). Cette formule implique une disponibilité complète le vendredi 3 et le samedi 4 mai 2024
  - Travail de groupe Interprofessionnel
- Formule 3 : Dans le cas de figure ou un étudiant-e-ne non inscrit au Valtra et ferait son stage à l'étranger, la-le responsable de module à la possibilité de mettre en place une troisième modalité contenant :
  - Suivi des E-learning
  - Shadowing à réaliser sur la période de formation pratique 4, à l'étranger
  - Une analyse vidéo d'une situation de collaboration interprofessionnelle

#### Exigences de fréquentation

Présence obligatoire :

Les simulations interprofessionnelles des formules 1 et 2 et leur préparation font l'objet d'une validation du professionnalisme et de la présence. Toute absence doit être annoncée. Les absences non annoncées ou sans motif valable entraînent la non-obtention des crédits. En cas d'absence justifiée, les modalités de rattrapage seront définies par le/la responsable du module, en accord avec le/la responsable de la formation interprofessionnelle.

### Intégration :

#### Contenus

- Santé internationale et multiculturelle :
  - Notions d'économie et de politiques de santé
  - Notions de gestion de projets et intégration des outils de gestion
  - Enseignement autour de l'action humanitaire, des maladies infectieuses.
  - Notions de culture religieuse

#### Formes d'enseignement et d'apprentissage

Enseignement théorique, séminaires, recherche documentaire, lecture d'articles, travaux de groupe, Moodle HES-SO. Les enseignements sont délivrés en présentiel. Les situations exceptionnelles sont réservées.

### Exigences de fréquentation

La présence aux cours est obligatoire (ateliers, laboratoires, séminaires, travaux de groupes). Une absence de plus de 20% entraîne la non-obtention des crédits.

## 5. Modalités d'évaluation et de validation

### Initial

#### Critères d'évaluation du module

La validation du module repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante pour chaque volet, allant de A à E.

Aux notes des travaux (Interprofessionnalité/volet A) et (Intégration/volet B) sont attribuées un coefficient correspondant au nombre d'ECTS, soit \*2 pour Interprofessionnalité et \*3 pour Intégration. L'attribution des crédits ECTS pour le module repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, allant de A à E.

### Interprofessionnalité /volet A :

L'évaluation du volet A repose sur :

- Formule 1 :
  - La réalisation des E-learning portant sur les facteurs humains et TeamSTEPPS : mention acquis/non acquis ;
  - L'évaluation du professionnalisme et de la présence lors des simulations : mention acquis/non acquis ;
  - Le rapport écrit individuel sur le shadowing (coefficient 1)
- Formule 2 :
  - La réalisation des E-learning portant sur les facteurs humains et TeamSTEPPS: mention acquis/non acquis ;
  - L'évaluation du professionnalisme lors des deux simulations (CIS et simulation grande échelle)
  - Un travail de groupe interprofessionnel (coefficient 1)
- Formule 3 : (sous réserve de décision par la-le responsable de module) :
  - Suivi des E-learning
  - Shadowing à réaliser sur la période de formation pratique 4, à l'étranger
  - Un travail écrit à partir d'une analyse vidéo d'une situation de collaboration interprofessionnelle

Le travail de validation shadowing devra être effectué sur la période de formation pratique 4 (PFP4) et rendu le lundi 6 Mai 2024 au plus tard à 8h, sur Moodle HES-SO.

Un travail non restitué dans les délais entraîne la note 1.

L'absence non justifiée aux simulations IP2 entraîne une pénalisation répercutée sur la note finale du module IP2.

La validation du volet A (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante pour ce volet.

L'étudiant-e qui, par son comportement inadéquat ou un manque d'implication, ne répond pas aux critères minimaux en termes de dynamique de groupe (cf. grille de validation du travail de groupe interprofessionnel) ne valide pas le travail décrit et doit présenter un travail complémentaire.

Les situations exceptionnelles sont réservées.

### Intégration / volet B :

L'évaluation du volet B repose sur :

B1. Présentation d'un projet de groupe dans l'un des axes suivants :

- Axe humanitaire
- Axe maladies infectieuses
- Axe spiritualité

Le projet de groupe consistera en un projet fictif visant à mettre en œuvre les outils de gestion de projet présentés en enseignement théorique, dont le thème sera défini et choisi par le groupe d'étudiants.

L'évaluation portera sur le fond du projet, la maîtrise des outils de gestion et sur la créativité.

La présentation orale en groupe aura lieu en semaine 27-28.

### B2. Evaluation-s sommative-s type « QCM »

Une ou plusieurs évaluations sommatives peuvent être organisées durant le module, lors des enseignements théoriques, sous forme d'activité présence et QCM, via Moodle HES-So. Leur nombre et leur organisation sera laissé à l'initiative du responsable de module.

- Chaque activité présence / QCM d'évaluation sommative comptera pour 10% de la note de la partie Intégration 4.
- La validation des activités présences / QCM octroie 10% des points de la partie Intégration 4
- Les situations exceptionnelles sont réservées.

### **Remédiation**

Remédiation possible en cas de note FX au module (soit entre 3.45 et 3.94)  Pas de remédiation

### **Interprofessionnalité :**

Remédiation possible en cas de note Fx au volet A.

Remédiation possible en cas de note Fx au module

Pas de remédiation

- si le travail écrit (C) est insuffisant, un complément portant sur les lacunes sera demandé
- l'étudiant-e qui, par un manque de préparation ou par un comportement inadéquat ne répond pas aux critères de professionnalisme ne valide pas le point (B). Un travail complémentaire sera exigé.

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

### **Intégration :**

Remédiation possible en cas de note Fx au module.

La remédiation permet à l'étudiant d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

La remédiation se présente sous la forme d'un travail complémentaire écrit en groupe ou individuellement portant sur la gestion de projet. Le complément de travail est à déposer sur Moodle HES-SO à l'enseignant-e référent-e en semaine 35-36. Les situations exceptionnelles sont réservées.

### **Répétition :**

#### **Interprofessionnalité :**

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

Pour préparer l'examen, l'étudiant bénéficie d'un accès aux cours sur Moodle HES-SO.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (*juin 2021*) « Sur demande écrite dûment motivé de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

#### **Intégration :**

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (*juin 2021*) « Les exigences et les conditions de réussites font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par la ou le responsable de filière. »

Pour préparer l'examen, l'étudiant bénéficie d'un accès aux cours sur Moodle HES-SO.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Haute école de santé  
Genève

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivé de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

## 6. Bibliographie principale

### Interprofessionnalité :

Agency for Healthcare Research and Quality. (2018). *TeamSTEPS@: National Implementation*. <http://teamsteps.ahrq.gov/>  
Flin, R., Winter, J., Sarac, C., & Raduma, M. (2009). *Human factors in patient safety: review of topics and tools*. World Health Organization.  
Henriksen, K., Dayton, E., Keyes, M., Carayon, P., & Hughes, R. (2008). Chapter 5. Understanding Adverse Events: A Human Factors Framework. *Patient Safety and Quality: An Evidence-Based Handbook for Nurses*. Rockville (MD). Retrieved on March, 13, 2012.  
Organisation mondiale de la Santé. (2015). Guide pédagogique pour la sécurité des patients: édition multiprofessionnelle.

La bibliographie complète se trouve sur la plateforme Moodle HES-SO.

### Intégration :

Gaillard Desmedt, S., Shaha, M. (2013). La place de la spiritualité dans les soins infirmiers : une revue de littérature. *Recherche en soins infirmiers*, 4(115), 19-35  
De Charentenay, P. (2017). Éthique des soins et laïcité. *Laennec*, 3(65), 6-15  
Farhad, Z., Vadeleux, R. (2018). *La compétence culturelle pour une amélioration des soins auprès des immigrants en milieu hospitalier* [Mémoire de Bachelor en soins infirmiers, HESAV]. <https://www.patrinum.ch/record/176011>

## 7. Responsable du module et enseignants

### Interprofessionnalité :

**Responsable :** Jessica Garcia

**Enseignant-e-s :** Enseignant-e-s et assistant-e-s de la HEdS et vacataires.

### Intégration :

**Responsable :** Christophe Hoang-Tho

**Enseignant-e-s :** Enseignant-e-s et assistant-e-s de la HEdS et vacataires.

Descriptif validé le 1<sup>er</sup> septembre 2023 par

Walter Zecca  
Responsable de la filière Soins Infirmiers